

Honoraires d'agence pour la vente et la location

Transaction

La commission est à la charge des vendeurs ou des acquéreurs selon le mandat de vente

Montant de la transaction

Rémunération TTC

Jusqu'à 125 000€	Forfait 10 000€
De 125 001 à 170 000€	9%
De 170 001 à 500 000€	8%
De 500 001 à 1 000 000€	7%
Supérieur à 1 000 001€	6%

Le montant des honoraires est calculé sur le prix de vente

En cas de rédaction d'acte par l'agence, des frais de 450 € sont à la chargeur de l'acquéreur

Location

Baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

• Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail

-12€ TTC/m² dans les zones au marché locatif très tendu

-10€ TTC/m² dans les zones au marché locatif tendu

-8€ TTC/m² dans les autres zones

• **Etat des lieux entrée et sortie : 3€ TTC/m² à la charge du locataire et du bailleur**

Communication : 5€ TTC/m² à la charge du bailleur

Gestion immobilière

La gestion locative des biens à usage d'habitation, professionnel ou commercial représente **7.2% TTC** du montant des loyers, charges et taxes, auxquels peuvent s'ajouter **2.3% TTC** correspondant à la GLI.